

À l'ATTENTION DE : Destinataire(s) à l'interne :

Personnes désignées responsables

Chefs des finances

Groupe des vérificateurs

Affaires juridiques et conformité

Financement d'entreprise

Inscription

Wendyane D'Silva

Directrice du Service de l'inscription

416 865-3032

wdsilva@ida.ca

RM0499

Le 22 octobre 2007

Rapports sur la surveillance et frais pour dépôt tardif – Dépôts électroniques

Tel qu'il a été annoncé dans l'Avis sur la réglementation des membres RM0353, daté du 20 juin 2005, l'ACCOVAM permet aux membres de déposer leurs rapports mensuels sur la surveillance par voie électronique, soit par télécopieur ou par courriel. L'Avis mentionne également que l'original du rapport rempli doit être conservé par le membre pour une période d'au moins six ans, et les rapports des trois derniers mois doivent pouvoir être mis à la disposition de l'ACCOVAM en tout temps.

Numéros de télécopieur du Service de l'inscription :

Bureau de l'Ontario et de l'Atlantique	416 364-9177
Bureau du Pacifique	604 683-3491
Bureau des Prairies	403 265-4603
Bureau du Québec	514 878-0797

Outre les numéros de télécopieur donnés dans l'Avis RM0353, l'ACCOVAM a créé les adresses courriel suivantes pour l'envoi par courriel des rapports sur la surveillance signés :

Adresses courriel :

Bureau de l'Ontario	OntarioReports@ida.ca
Bureau de l'Atlantique	AtlanticReports@ida.ca
Bureau du Pacifique	PacificReports@ida.ca
Bureau des Prairies	PrairieReports@ida.ca
Bureau du Québec	QuebecReports@ida.ca

Le présent Avis sur la réglementation des membres ne s'applique que dans les cas où une société est tenue de déposer des rapports sur la surveillance auprès de l'ACCOVAM. Il ne fait pas référence à la supervision des personnes nouvellement autorisées prévue à l'article 6 du Statut 18.

Selon l'Avis sur la réglementation des membres RM0123, les frais pour dépôt tardif perçus par l'ACCOVAM sont de 100 \$ par jour ouvrable pour chaque rapport sur la surveillance reçu après le 10^e jour ouvrable suivant la fin de chaque mois.